



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz  
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle  
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz  
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Une conférence spécialisée  
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

# OBJECTIFS 2019 ET SUIVANTS

## de la CSFP élargie

21 mai 2019

La CSFP, la CDOPU et la CIFIC ont fondé leur collaboration sur une base commune. La CSFP s'est élargie pour inclure les cheffes et chefs d'office responsables, dans les cantons, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de même que ceux en charge de la formation continue. Les solutions et synergies recherchées sont ainsi communes aux trois domaines thématiques (formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière, formation continue). En dehors de la CSFP élargie, la CDOPU et la CIFIC travaillent de manière autonome dans leur domaine de compétence respectif.

Les trois conférences spécialisées se sont mises d'accord, à propos du projet Formation professionnelle 2030 et des travaux qu'il implique, sur une vision et une mission communes ainsi que sur des objectifs stratégiques. De ces objectifs stratégiques découlent les objectifs opérationnels propres à chacune d'entre elles. Les objectifs opérationnels supplémentaires développés par la CDOPU et la CIFIC sont, eux, classés en tant qu'objectifs transversaux. En première position, c'est-à-dire au-dessus des objectifs opérationnels et stratégiques, figurent les objectifs institutionnels, qui restent stables au fil des années et qui correspondent aux principes fondamentaux des conférences spécialisées.

## Vision

La CSFP élargie participe activement au développement et à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle.

## Mission

- Ensemble, nous formons la conférence spécialisée de la CDIP pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et la formation continue.
- Grâce à une bonne coordination et coopération entre les cantons ainsi qu'à un secrétariat compétent, nous contribuons au renforcement et à la qualité de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et de la formation continue.
- Grâce à notre savoir en réseau, nous collaborons au développement optimal des trois domaines thématiques.
- Nous sommes un partenaire fiable.

## Objectifs

- a) **Objectifs institutionnels:** ces objectifs traduisent les principes de travail fondamentaux de la CSFP élargie et ne peuvent pas être intégrés dans les objectifs stratégiques.
- b) **Objectifs stratégiques:** ces objectifs sont axés sur les lignes stratégiques de la vision 2030 de la formation professionnelle et correspondent aux priorités de la CSFP élargie.
- Objectif 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide (ligne stratégique 10).
  - Objectif 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions (lignes stratégiques 5 et 7).
  - Objectif 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société (ligne stratégique 1).
  - Objectif 4: Le système de formation est connu et compréhensible par tous (ligne stratégique 9).
  - Objectif 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité (ligne stratégique 6).
- c) **Objectifs opérationnels:** ces objectifs sont une concrétisation des objectifs stratégiques et s'inscrivent dans le programme de travail de la CSFP élargie.
- d) **Objectifs transversaux:** il s'agit en l'occurrence d'objectifs opérationnels supplémentaires qui ne concernent que la CDOPU et la CIFIC.

	Objectifs institutionnels	Organes responsables	Délais
<b>A</b>	<p><b>Instaurer une culture CSFP et la faire respecter</b></p> <p>Les représentants de la CSFP dans les commissions, les projets et les groupes de travail suivent les directives de la CSFP et défendent les valeurs communes de coopération.</p> <p>Les échanges entre le Comité et les commissions fédérales (CFMP, CFRFP, CFFP) ainsi qu'avec le CSFO se font en continu.</p>	<p>Comité</p> <p>Secrétariat</p> <p>Représentants siégeant dans les différents organes</p>	En continu
<b>B</b>	<p><b>Communiquer clairement les décisions</b></p> <p>Les décisions prises au sein de la CSFP et de la CDIP sont communiquées de manière claire et transparente. Les cantons sont sensibilisés au mode de mise en œuvre des décisions de la CSFP.</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Comité</p>	En continu
<b>C</b>	<p><b>Consolider au niveau intercantonal les procédures de consultation et d'audition</b></p> <p>Dans le cadre des procédures de consultation et d'audition, la CSFP met suffisamment tôt à la disposition des cantons des propositions de réponse basées sur sa stratégie.</p> <p>Des informations claires sont données aux cantons en ce qui concerne la répartition des compétences, le calendrier et la succession des décisions (quelles réponses ont été prises en compte, quelles réponses ne l'ont pas été).</p>	<p>Secrétariat</p>	En continu

**Objectif stratégique 1:** La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1.1	<p><b>Optimiser les flux financiers (Formation professionnelle 2030, projet 4.1.4)</b> La CSFP collabore au sein du groupe de travail Confédération-cantons chargé d'analyser et de simplifier les flux financiers et émet des propositions visant à clarifier les responsabilités en matière de financement et de contenu.</p>	CFFP Comité	Avril 2019 Août 2019
1.2	<p><b>Améliorer la gouvernance au niveau des différents organes en place (Formation professionnelle 2030, projet 4.1.1)</b> La CSFP participe, sur la base d'un état des lieux des forces et faiblesses des organes existants et de leur collaboration, aux travaux d'optimisation entrepris à ce niveau par la Confédération. Elle formule, dans le cadre de ce projet, des recommandations ainsi que des propositions de marche à suivre concernant les rapports commandés par le SEFRI.</p>	Comité	Avril 2019
1.3	<p><b>Augmenter la transparence des coûts et des flux financiers dans le domaine de la formation professionnelle</b> Le secrétariat accompagne le processus de relevé des coûts de la formation professionnelle mené par le SEFRI. Il vérifie, valide et complète les calculs qui sont effectués chaque année par le SEFRI en vue d'établir des prévisions de coûts.</p>	Secrétariat CFFP	Décembre 2019 Septembre 2019
1.4	<p><b>Introduire des applications informatiques dans le domaine PQual</b> Afin de pouvoir introduire des applications informatiques dans le domaine PQual (p. ex.: Expert Admin), les questions relatives à la protection des données, au droit d'acquisition et aux interfaces avec d'autres applications sont clarifiées, et une recommandation en matière de financement est élaborée. La façon dont la CSFP et les OrTra doivent coopérer dès lors que de telles applications sont introduites est définie dans une stratégie inscrite dans un projet optima et développée en collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (usam), l'Union patronale suisse (UPS) et les prestataires des applications informatiques.</p>	COP Sous-commission Directives pour l'échange de données Programme optima COP Comité	Août 2019 Décembre 2019
1.5	<p><b>Prendre en compte la stratégie de la CDIP en matière de numérisation</b> La stratégie de la CDIP en matière de numérisation est examinée de manière à relever les éléments pertinents pour le degré secondaire II et à tirer les conséquences qui s'imposent pour la formation professionnelle et la formation continue. Les points en lien avec le programme optima sont identifiés et intégrés dans les travaux.</p>	COP / CFPI Comité Assemblée plénière	Décembre 2019
1.6	<p><b>Elaborer une stratégie relative à la Bourse suisse des places d'apprentissage</b> Une stratégie concernant la liste des places d'apprentissage disponibles publiée sur orientation.ch est élaborée avec les cantons et les (grandes) entreprises.</p>	Commission CSFO Comité	Décembre 2019

CIFC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1.1	<p><b>Elaboration du document de référence</b></p> <p>La CIFC s'engage dans l'élaboration du document de référence pour la période 2021-2024 avec l'objectif de garantir un financement solide des mesures en faveur des compétences de base et d'assurer la durabilité des mesures engagées. Le document devra être signé par la CDIP et le SEFRI</p>	Comité	Août 2019

**Objectif stratégique 2:** La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
2.1	<p><b>Développer une position sur la flexibilisation de la formation professionnelle initiale</b></p> <p>La CSFP met en place un groupe de travail Flexibilisation qui a pour tâche de développer sa position sur la modularisation en s'appuyant sur le potentiel de synergies exploitables dans les écoles professionnelles. Divers modèles de flexibilisation sont testés et mis en œuvre dans le cadre d'une profession concrète.</p> <p>Les partenaires de la formation professionnelle sont, dans un second temps, associés aux discussions en lien avec cette thématique.</p>	<p>Groupe de travail</p> <p>Comité</p> <p>Assemblée plénière</p> <p>Groupe de travail</p>	<p>Août 2019</p> <p>Septembre 2019</p> <p>2020</p>
2.2	<p><b>Intensifier la collaboration dans le cadre du développement des professions (Formation professionnelle 2030, projet 7.1.3)</b></p> <p>La CDP s'assure que les conditions définies par la CSFP pour l'application d'une procédure accélérée sont respectées chaque fois qu'il est décidé de recourir à ce type de procédure pour l'entrée en vigueur d'une ordonnance sur la formation professionnelle initiale; elle observe par ailleurs l'élaboration d'exemples de bonnes pratiques dans le cadre du projet du SEFRI intitulé <i>Intensification de la collaboration lors du développement des professions</i>.</p>	CDP	Décembre 2019
2.3	<p><b>Participer à la mise en œuvre de la Vision 2030 de la formation professionnelle</b></p> <p>La CSFP participe au développement de la Vision Formation professionnelle 2030 et veille à ce que les intérêts des cantons soient dûment pris en considération au sein du groupe de pilotage ainsi que dans l'organisation des projets planifiés par ce dernier.</p>	<p>Comité</p> <p>Commissions</p> <p>Secrétariat</p>	En continu

**Objectif stratégique 3:** Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p><b>Encourager la mobilité et l'acquisition des langues étrangères</b></p> <p>La CSFP encourage les mesures visant à renforcer la mobilité et l'acquisition des langues étrangères dans le cadre de la formation professionnelle et soutient les activités de Movetia, avec la collaboration de tous les partenaires de la formation professionnelle.</p>	CFPI Comité	Décembre 2019
3.2	<p><b>Elargir les offres pour les jeunes les plus faibles</b></p> <p>La CFPI examine les moyens qui pourraient (en plus des mesures de soutien) être utilisés pour aider les jeunes en voie AFP à entrer avec succès sur le marché du travail. Elle s'appuie pour ce faire sur l'évaluation du SEFRI relative à l'«encadrement individuel spécialisé» ainsi que sur les données de l'OFS relatives aux résiliations de contrats d'apprentissage et aux taux de réussite aux procédures de qualification. La CFPI soutient les cantons dans les mesures qu'ils mettent en place pour renforcer la voie AFP.</p>	CFPI	Décembre 2019
3.3	<p><b>Vérifier la mise en œuvre de la compensation des désavantages</b></p> <p>Les résultats de la séance d'automne 2018 de la CFPI sont examinés. Les mesures possibles sont définies, la mise en œuvre de la compensation des désavantages dans les cantons est vérifiée, et les adaptations nécessaires sont apportées dans la recommandation 7 de la CSFP.</p>	CFPI	Décembre 2019
3.4	<p><b>Intégrer les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse</b></p> <p>La CTR suit les travaux du SEM relatifs à la mise en œuvre du préapprentissage d'intégration. Elle coordonne la mise en œuvre dans les cantons et accompagne l'évaluation du préapprentissage d'intégration réalisée par le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ, qui joue le rôle d'organe de réflexion.</p>	CTR CIFC	Décembre 2019
3.5	<p><b>Prendre en compte les acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale des adultes (Formation professionnelle 2030, projet 2.2.2)</b></p> <p>La CFQA met en place un groupe de travail Culture générale pour adultes et le charge de dresser un état des lieux des pratiques utilisées pour la prise en compte des acquis en culture générale chez les adultes. Elle élabore ensuite, sur cette base, une recommandation de la CSFP.</p>	Groupe de travail CFQA Comité Assemblée plénière	Juillet 2019 Août 2019 Septembre 2019

CDOPU / CIFIC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p><b>Projet: instruments de conseil pour la promotion des compétences de base</b></p> <p>Une enquête menée par la CIFIC et la CDOPU auprès de l'orientation professionnelle universitaire et de carrière a montré qu'il y a un besoin pour des outils permettant de soutenir les conseillers dans leur travail auprès des adultes ayant des difficultés dans le domaine des compétences de base. A partir de cette enquête les conférences développeront un projet pour l'élaboration d'outils adéquats. Il sera inclus dans l'actuel développement de la stratégie de la CDOPU.</p>	CIFIC / CDOPU	Juin 2019

CIFIC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p><b>Contribuer à l'encouragement des compétences de base</b></p> <p>La CIFIC poursuit, avec l'Association Lire et écrire, la campagne nationale intitulée <i>Simplement mieux!</i> et utilise pour ce faire le matériel d'information développé à cet effet.</p>	Comité de la CIFIC	Septembre 2019
3.2	<p><b>Prendre en compte la formation continue et la promotion aux compétences de base dans la stratégie Formation professionnelle 2030</b></p> <p>La CIFIC suit le développement de la stratégie Formation professionnelle 2030 et s'engage en faveur des thèmes concernant la formation continue et les compétences de base des adultes.</p>	Comité de la CIFIC	Septembre 2019

**Objectif stratégique 4:** Le système de formation est connu et compréhensible par tous.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p><b>Créer une structure de conseil pour les profils des voies de formation et leurs mécanismes de réglementation (Formation professionnelle 2030, projet 7.1.1)</b></p> <p>Dans le cadre du projet du SEFRI destiné à améliorer les connaissances relatives aux profils des voies de formation et à leurs mécanismes de réglementation, les cantons prennent part aux études de cas et établissent un rapport de synthèse.</p>	CDP, CFPI, CPQ, CFFP Comité Assemblée plénière	2020-2021
4.2	<p><b>Poursuivre le développement des profils d'exigences</b></p> <p>Les profils d'exigences sont étendus de façon à intégrer les compétences scolaires requises en langue première et en mathématiques. La CSFP élabore à cet effet un concept avec les parties concernées (CDIP, CDOPU, offices cantonaux de l'enseignement obligatoire, usam, UPS). La mise en œuvre du projet est financièrement garantie.</p>	Comité Assemblée plénière Secrétariat	Avril 2019 Mai 2019 Octobre 2019

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p><b>Elaborer une stratégie nationale / un plan d'action OPUC sur la base des résultats du mandat relatif aux besoins de l'OPUC en matière de développement et de coordination</b></p> <p>Le projet concernant les besoins des services cantonaux OPUC en matière de développement et de coordination est terminé. La phase suivante consiste à élaborer, sur la base des résultats obtenus, une stratégie nationale / un plan d'action OPUC et à planifier sa mise en œuvre.</p>	CDOPU	Décembre 2019
4.2	<p><b>Prendre en compte les résultats de l'étude consacrée au thème <i>Orientation 4.0</i></b></p> <p>Une étude visant à déterminer la direction dans laquelle les activités d'information et les possibilités d'interaction de l'OPUC doivent être développées durant ces dix prochaines années est réalisée, et ses résultats sont pris en compte dans la stratégie nationale OPUC.</p>	CDOPU	Décembre 2019
4.3	<p><b>Mettre au point et évaluer un outil de conseils par vidéo</b></p> <p>Un outil de conseils par vidéo, valable pour toute la Suisse, est mis au point et évalué, et ses possibilités d'utilisation sont clarifiées.</p>	CDOPU	Décembre 2019
4.4	<p><b>Assurer la coordination entre les secteurs «recherche», «formation initiale et continue» et «relations internationales»</b></p> <p>Un organe spécifique est créé pour assurer, dans le domaine de l'OPUC, la coordination entre les secteurs «recherche», «formation initiale et continue» et «relations internationales»; son cahier des charges est défini et son entrée en activité fixée.</p>	CDOPU	Décembre 2019

CIFC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p><b>Définir la formation continue de manière univoque</b></p> <p>Les recommandations relatives à la formation continue d'adultes de la CDIP, adoptées le 20 février 2003, sont adaptées afin de clarifier les définitions utilisées dans la formation continue par les cantons et de prendre en compte la LFCo.</p>	CIFC	Décembre 2020
4.2	<p><b>Elaboration d'un cadre d'orientation pour la promotion des compétences de base</b></p> <p>Suite à l'impulsion de la CIFC le SEFRI a chargé un groupe de travail commun d'élaborer un cadre d'orientation pour les compétences de base dans le domaine des TIC. Comme ce cadre d'orientation a été très bien accueilli, il convient d'élaborer une base analogue pour les autres domaines des compétences de base.</p> <p>Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société grâce la maîtrise des compétences de base en matière de TIC. En accord avec la stratégie de la Confédération pour une Suisse numérique et la stratégie numérique de la CDIP, la CIFC élabore des directives pour l'introduction du cadre d'orientation TIC dans les cantons et soutient le développement d'une plateforme numérique pour la promotion des compétences de base.</p>	CIFC	Décembre 2020

**Objectif stratégique 5:** La formation professionnelle établit des critères de qualité.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
5.1	<p><b>Sensibiliser à l'orientation vers les compétences opérationnelles</b></p> <p>La façon dont les écoles professionnelles gèrent les compétences opérationnelles est analysée en collaboration avec la Table ronde, le SEFRI et l'IFFP, et des mesures de sensibilisation sont définies. L'auto-évaluation est planifiée, et les responsables des écoles professionnelles participent aux séances d'information organisées à leur intention. Les éventuelles mesures à prendre par les écoles sont définies. Les partenaires de la formation professionnelle sont informés des résultats de l'auto-évaluation.</p>	CFPI	Décembre 2019
5.2	<p><b>Définir le <i>blended learning</i></b></p> <p>Les directives, conditions cadres et positions afférentes à l'utilisation du <i>blended learning</i> et destinées aux OrTra ainsi qu'aux cantons sont clarifiées (nombre de jours, financement des cantons, financement des entreprises, utilisation et financement des outils informatiques, etc.).</p>	CFPI	Décembre 2019
5.3	<p><b>Optimiser la gestion et l'échange de données</b></p> <p>La CSFP développe, avec le SEFRI, le programme optima, qui doit inclure au moins trois projets d'ici à fin 2019.</p> <p>Parmi les travaux de développement figurent en première ligne l'engagement d'un ou d'une gestionnaire de programme de même que l'élaboration, avec le SEFRI et d'ici à fin 2019, d'une convention à durée illimitée.</p>	Secrétariat CSFP / COP  COP Secrétariat CSFP / COP	Décembre 2019  Avril 2019 Décembre 2019
5.4	<p><b>Développer la numérisation dans le domaine de la formation professionnelle</b></p> <p>La CSFP définit les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de la CDIP en matière de numérisation dans le domaine de la formation professionnelle et les harmonise avec celles prévues pour les écoles de formation générale et les écoles de la scolarité obligatoire.</p>	Comité Assemblée plénière	Janvier 2019 Février 2019
5.5	<p><b>Obtenir plus de détails sur les motifs des résiliations de contrats d'apprentissage</b></p> <p>Après analyse des motifs des résiliations de contrats d'apprentissage, il est mis en place, pour leur recensement par les cantons, un système plus uniforme permettant d'obtenir davantage d'éléments d'information. La recommandation 5 est par ailleurs actualisée et précisée.</p>	CFPI Comité Assemblée plénière	Janvier 2019 Mars 2019 Mai 2019
5.6	<p><b>Appliquer l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) selon le plan prévu</b></p> <p>Les mesures fixées dans la décision du SEFRI concernant la demande d'aide financière de la CSFP sont mises en œuvre selon le plan prévu. Les cantons sont soutenus dans le cadre des travaux finaux d'intégration de ces mesures dans leur structure. La clôture du projet est documentée au moyen du rapport final et de la facture finale, de manière à livrer un compte rendu clair au SEFRI.</p>	CFPI	Juillet 2019

5.7	<p><b>Participer au développement du projet Culture générale 2030 (Formation professionnelle 2030, projet 5.1.1)</b></p> <p>Un suivi des effets du document de position contenant la déclaration de la CSFP et les questions ouvertes est mis en place. Il convient entre autres de veiller à ce que les cantons puissent participer à la suite des travaux.</p>	CFPI	Décembre 2019
5.8	<p><b>Prendre une décision au sujet des notes d'expérience calculées sur la base du dossier des prestations pour les cours interentreprises</b></p> <p>La CSFP élabore une position de principe dans laquelle elle précise si, et à quelles conditions, les notes d'expérience peuvent être approuvées pour les cours interentreprises.</p>	CDP (direction) CFPI CPQ Comité	Décembre 2019
5.9	<p><b>Favoriser les échanges de bonnes pratiques et identifier le potentiel d'amélioration au niveau des offres transitoires</b></p> <p>Se fondant sur les actuels plans d'études régionaux pour la scolarité obligatoire (en particulier: <i>Lehrplan 21</i>) ainsi que sur les exigences posées dans le cadre de la formation professionnelle initiale, la CTR examine les offres transitoires afin de déterminer dans quelle mesure elles permettent de combler les lacunes scolaires, de choisir une profession et d'accéder à une formation spécifique. Elle diffuse les exemples de bonnes pratiques et identifie les possibilités d'amélioration.</p>	CTR	Décembre 2019
5.10	<p><b>Observer l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence</b></p> <p>La CTR observe l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence à utiliser pour évaluer, dans le cadre des offres de préparation à la formation professionnelle initiale et des offres de formation professionnelle initiale, le niveau de compétences linguistiques des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Elle observe en particulier les différentes façons qu'ont les cantons de financer ce test et vérifie si une recommandation en la matière doit être élaborée.</p>	CTR	Décembre 2019
5.11	<p><b>Coordonner la surveillance des écoles supérieures</b></p> <p>La CSFP détermine sous quelle forme elle entend assurer une surveillance coordonnée des écoles supérieures et garantir ainsi leur qualité.</p>	Comité	Mars 2019
5.12	<p><b>Harmoniser les modalités d'admission aux «autres procédures de qualification» (art. 33 LFPr et art. 31 OFPr), et notamment à la validation des acquis</b></p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation vise à réduire le volume des ressources nécessaires aux interfaces entre les cantons, à garantir l'égalité de traitement entre les participants et à clarifier la position des cantons chargés des admissions aux «autres procédures de qualification».</p>	CFQA Comité Assemblée plénière	Juin 2019 Août 2019 Septembre 2019

**Objectifs transversaux de la CDOPU**

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1	<b>Elaborer des directives éthiques pour l'orientation professionnelle (prolongement du point 5)</b> Des directives éthiques pour l'orientation professionnelle sont élaborées sur la base de la charte 2002 de la CDOPU et des standards IAEVG (International Association for Educational and Vocational Guidance) approuvés en 2018.	CDOPU	2020

261.50-3.3, nb